

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2024

CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Vendredi, 1^{er} mars 2024 de 09H00 à 13H00

dans la salle de séances au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être délégataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller délégataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis clos : 09H00 - 09H20

- 1.1. Questions de personnel traitées à huis clos ; décision
- 1.2. Office social ; question de personnel ; avis

Réunion publique : 09H20 - 13H00

- 2.1. Activité Logement ; Convention avec Resultance ; décision
- 2.2. Règlement d'ordre intérieur du Comité de Pilotage ; décision
- 3.1.1. Quartier « Metzeschmelz » ; Modification ponctuelle du PAG ; décision
- 3.1.2. Quartier « Metzeschmelz » ; Modification ponctuelle du PAP ; décision
- 3.2.1. Classement au patrimoine culturel national ; Immeuble sis 49, Square Emile Mayrisch ; décision
- 3.2.2. Classement au patrimoine culturel national ; Immeuble sis 37, rue Marie Müller Tesch ; décision
- 4. Convention Diables Rouges relative aux travaux de transformation du Home ; décision

5. Transactions immobilières ; décision
6. Questions de personnel ; décision
- 7.1. Plan pluriannuel de financement pour les exercices 2025 à 2027 ;
présentation
- 7.2.1 Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier 2023 ; décision
- 7.2.2. Relevé et rôle supplétif de la taxe chiens 2023 ; décision
- 7.2.3. Relevé et rôle principal de la taxe chiens 2024 ; décision
- 8.1 Participation financière aux activités de Transition Minett pour
l'exercice 2024 ; décision
- 8.2. Avenant à la Convention SEPA ; décision
- 8.3. Devis et crédits spéciaux ; décision
- 9.1. Règlement de la circulation ; modifications ; décision
- 9.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision
10. Contrats de bail et avenants ; décision
11. Subside extraordinaire pour l'ACAIE ; décision
12. Cimetières : concessions pour l'année 2023 ; décision
- 13.1 Commission consultative au vivre-ensemble interculturel ;
désignation de membres ; décision
- 13.2. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit dans le dossier distribué à partir du lundi, 26 février 2024.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Laetitia La Vecchia
Secrétaire générale adjointe



Christian Weis
Bourgmestre

